



Défaut d'assurance et alcoolemie

Par **duli**, le **19/09/2018 à 17:24**

Bonjour,rrnrVictime d'un accident avec une personne sous l'emprise d'alcool et n'étant pas assurée, je souhaiterais avoir plus d'informations sur les démarches à suivre.rnIl y a eu un procès verbal avec la gendarmerie, j'ai effectué un devis pour les réparations de mon véhicule, quelle est la suite logique? Mon assurance semble me dire que je vais devoir payer la franchise et qu'elle me serra rembourser par la personne en tord après le jugement?? Pourquoi devrai-je avancer les frais? Il n'y a pas un fond de garantie justement pour les accidents avec des conducteurs en défaut d'assurance? j'ai bien sur une assurance tous risques.rnrnMerci d'avance pour les réponses.

Par **chaber**, le **19/09/2018 à 17:52**

bonjourrrn[citation]Il n'y a pas un fond de garantie justement pour les accidents avec des conducteurs en défaut d'assurance? j'ai bien sur une assurance tous risques. [/citation]le FGAO n'intervient pas lorsqu'il y a assurance Dommages, comme c'est votre cas.rnrn[citation]j'ai effectué un devis pour les réparations de mon véhicule, quelle est la suite logique? Mon assurance semble me dire que je vais devoir payer la franchise et qu'elle me serra rembourser par la personne en tord après le jugement??[/citation]pourquoi devis et pas expertise par votre assureur?rrnrVotre assureur va exécuter son contrat: indemnisation franchise déduite. Recours éventuel pour la franchisernrncette indemnisation sera beaucoup plus rapide que celle du FGAO

Par **Tisuisse**, le **20/09/2018 à 07:28**

Bonjour duli,rnrnVous écrivez : **Victime d'un accident avec une personne sous l'emprise d'alcool et n'étant pas assurée**rnrnmais qui était sous alcool ?rnrnqui n'était pas assurée ?rnrnqui est responsable de cet accident ?rnrnVos phrases sont ambiguës, à double sens. Des précisions seraient les bienvenues.

Par **duli**, le **20/09/2018 à 10:29**

Merci pour ces réponses.rnrnC'est la personne qui m'est rentrée dedans qui était sous l'emprise d'alcool et sans assurance. C'est elle aussi la responsable de l'accident, puisque je n'étais pas au volant de ma voiture.

Par **chaber**, le **20/09/2018 à 11:06**

bonjourrnrn[citation]C'est la personne qui m'a rentré dedans qui était sous l'emprise d'alcool et sans assurance.[/citation]c'est bien ce que j'avais compris.rnrnAvez-vous déclaré cet accident à votre assureur?

Par **duli**, le **20/09/2018 à 12:18**

oui j'ai prévenu mon assureur.

Par **Tisuisse**, le **20/09/2018 à 12:51**

Donc, il ne vous reste qu'à déposer une plainte contre cette personne pour destruction du bien d'autrui, etc.rnrnplainte que vous déposerez directement auprès du Procureur de la République. Dans la mesure où les gendarmes ont déjà fait un rapport d'accident, cela devrai aller vite. Bien entendu, vous vous constituerez partie civil et vous demanderez des dommages-intérêts.

Par **duli**, le **20/09/2018 à 14:52**

D'accord, merci beaucoup pour toutes ces informations. Pour les dommages-intérêts, juste le remboursement de ma franchise serra déjà bien, puisque mon véhicule et tout de même utilisable malgré les dégâts.

Par **Tisuisse**, le **20/09/2018 à 16:12**

Et le temps que vous perdez, et les soucis que cela vous a occasionnés, et la location

éventuelle d'une voiture le temps de réparation de la vôtre, tout ça doit être pris en charge par la responsable de cet accident, ne serait-ce que pour lui faire comprendre que ne pas s'assurer a un coût en cas d'accident et que cet accident aurait pu être beaucoup plus grave.

Par **chaber**, le **21/09/2018** à **08:16**

bonjourrrnvotre assureur va tenter de récupérer la franchise que vous subissez et récupérer ce qu'il vous a versé rnrnMalheureusement peu de fautifs s'exécutent spontanément et la procédure est souvent longue et inopérante.Evitez des frais de location.rnrnle garagiste peut dans certains cas vous prêter un véhicule; souvent dans les garages agréés par l'assureur